



Modalités de refus Adhésion Syndic : demande d'information

Par Whiz

Bonjour,

J'habite une maison de village dans les Alpes-Maritimes. La configuration est que vous vous trouvez parfois avec des pièces de votre maison dans la maison d'à côté.

Sur une copropriété voisine (maison avec 4 appartements de 50 à 90 mètres carrés en moyenne), nous avons une cave humide en sous-sol (6 à 8 mètres carrés). Les propriétaires souhaitent créer un syndic...mais cela n'a aucun point positif pour nous. Par exemple, nous ne souhaitons pas payer de charges pour la rénovation d'un toit ou d'une façade sur un immeuble dont nous avons la seule jouissance d'une petite cave.

Pourrait-on refuser d'adhérer à ce syndic tout en argumentant ? Est-ce qu'il existe des cas similaires qui ont fait état de jurisprudence pour appuyer notre défense ?

Je vous remercie pour vos retours.

Bonne journée.

Bien cordialement,

WH

Par yapasdequoi

Bonjour,

On ne "crée" pas un syndic. On peut créer une copropriété et ensuite on désigne un syndic lequel sera chargé de gérer la copropriété.

Il semble que la copropriété voisine existe déjà, ou bien l'immeuble appartient-il à une seule personne ?

Votre cave est-elle un lot de cette copropriété ? relisez votre acte de vente.

Par coproleclos

Bonjour yapasdequoi,

Allez faire un tour à :

[url=https://droit-finances.commentcamarche.com/forum/affich-9168431-peut-on-refuser-d-adherer-a-un-syndic]https://droit-finances.commentcamarche.com/forum/affich-9168431-peut-on-refuser-d-adherer-a-un-syndic[/url]

Bien à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour coproleclos;

Certainement pas ! Il est rempli d'erreurs, d'intervenants mégalos et ne m'inspire absolument pas confiance. Votre intervention peut aisément être recopiée ici, ne perdez pas votre temps dans des déserts juridiques.

Par coproleclos

Rebonjour,

Entièrement d'accord avec vous mais j'y vais très peu souvent et je n'ai jamais eu de problème.

Le sujet a été posté dans 4 forums parmi ceux où je sévis. Mais abondance d'avis ne nuit pas.

Bonne journée.

Par yapasdequoi

C'est au demandeur de déterminer à quels forums il souhaite faire confiance .. ou pas.
Avoir de multiples avis ne les rend pas plus crédibles s'ils ne sont pas étayés par des références juridiques.
Et il y a des spécialistes de la désinformation, vous l'avez sans doute constaté...